



# Zoom

sur une  
association  
partenaire

N°3

**En ce début d'année, la lettre ZOOM vous fait partager les compétences et les champs d'intervention de l'association ADATE. Partenaire de la BAI depuis maintenant trois ans, l'ADATE est membre du CA de la Banque Alimentaire. Nous remercions Jean-Marc Gamba son Directeur et Zeina Chérif, responsable du Pôle d'Hébergement d'Urgence de l'ADATE, d'avoir abordé pour vous le cheminement de leur association depuis sa création en 1974 jusqu'à ce jour. Bonne lecture.**

**Christian Chédru,**  
Président de la Banque Alimentaire de l'Isère



Siège : 5, place Sainte Claire - Grenoble

## Questions à Jean-Marc GAMBA, directeur

**Comment l'ADATE, créée en 1974 sous l'acronyme Association Dauphinoise pour l'Accueil des Travailleurs Etrangers pour accueillir une population de travailleurs issus de l'immigration, a-t-elle évolué au cours du temps ?**

L'ADATE a évolué en s'adaptant aux évolutions des deux paramètres qui cadrent ses champs d'activités : les politiques publiques d'une part et les publics concernés d'autre part.

« Bureau d'accueil » en Isère au départ (loi Gorce 1973), elle a été performante dans l'accueil des étrangers tout en faisant évoluer sa mission dans le cadre des politiques publiques : intégration (accompagnement à l'insertion, accompagnement scolaire, médiation, etc.), accès aux droits (accompagnement juridique), lutte contre les discriminations (formation des publics et des acteurs), accueil, hébergement et accompagnements des demandeurs d'asile, des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et d'un public de droit commun ou minoré.

**Comment l'ADATE se positionne-t-elle actuellement dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat pour l'accueil des migrants ?**

Elle se positionne comme acteur professionnel disposant d'une expérience longue dans ce champ, d'une complémentarité des compéten-

ces nécessaires, de réseaux partenariaux aussi bien institutionnels que de la société civile.

**Qui sont les personnes actuellement accueillies par l'ADATE, migrantes et de droit commun ?**

Ce sont majoritairement des demandeurs d'asile et des Mineurs Non Accompagnés. Mais l'ADATE demeure une association généraliste dans son champ et ouverte, dans les limites de ses compétences, à toute personne - étrangère ou pas - demandeuse d'aide et d'accompagnement. Pour ce qui concerne les demandeurs d'asile hébergés, soit par le CADA, soit par le PHU, ce sont principalement des isolés.

**Comment fonctionne l'ADATE ?**

Les missions actuelles de l'ADATE sont regroupées autour de cinq champs d'activité :

- *L'asile* : Gestion de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile et d'un Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Gestion d'un Pôle d'hébergement d'urgence Isère (PHU), pour demandeurs d'asile (HUDA) et pour personnes de droit commun (HUDC). Accueil des Mineurs Non Accompagnés.
- *L'accès aux droits* : Accueil, information et orientation de tout public étranger ; as-

## Zoom sur ....I'ADATE

sistance juridique des personnes étrangères (conseil et accompagnement), permanence téléphonique Info Droits Migrants tous les matins (04 76 44 51 85), site interactif [www.info-droits-etrangers.org](http://www.info-droits-etrangers.org), et formation des acteurs sur les droits des migrants.

- *L'interprétariat-Traduction* : organisme assermenté dans ce domaine dans une trentaine de langues.
- *Le développement local* : actions de médiation interculturelle et sociale, promotion de la citoyenneté (participation des habitants) et accompagnement en matière d'éducation, de scolarité et de parentalité.
- *Des ressources* : en terme de formation des acteurs (dans les champs de l'éducation, du juridique, des luttes contre les discriminations et de l'interculturalité), en

terme de publication (la revue bimestrielle Ecarts d'identité) et en terme de réseaux, régionaux et nationaux, de travail sur les questions migratoires (Traces en Auvergne-Rhône-Alpes, Association des Revues Plurielles, Samdarra, etc.).

### **Quelles actions complémentaires trouvez-vous auprès de vos partenaires associatifs ?**

Selon le champ et l'action, les partenaires associatifs ont un rôle complémentaire à celui de l'ADATE (par exemple concernant les demandeurs d'asile), un rôle de partenaire coorganisateur d'événement (par exemple les réseaux Traces ou Samdarra), un rôle de commande de prestations (par exemple les formations juridiques ou autres), un rôle de contributeur à une action (par exemple dans la revue Ecarts d'identité), etc.

## **Le pôle d'Hébergement d'Urgence de l'ADATE 2 Allée d'Ouessant à Echirolles, siège de l'aide alimentaire**

***Zeina Chérif, responsable du PHU nous a présenté ce service de l'ADATE et a répondu à nos questions sur l'hébergement, l'accompagnement et l'aide alimentaire***



\*Le Pôle d'Hébergement d'Urgence accueille et accompagne des demandeurs d'asile et, au titre du droit commun (DC), « tout public » : des personnes sans domicile, en situation de grande précarité, quel que soit leur statut (françaises, étrangères européennes ou non, déboutées, sans papiers).

Les demandeurs d'asile sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFFI).

Les autres personnes accueillies sont orientées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) via le 115.

Depuis 2012 l'HUDA accueille 150 demandeurs d'asile. Depuis août 2015, 200 personnes de droit commun ont été prises en charge dans le cadre des dispositifs DC ou hivernal.

### **La durée de l'Hébergement?**

Jusqu'à la fin de la procédure administrative (entre 3 mois et 12 mois) pour les demandeurs d'asile ; jusqu'à ce que des solutions soient trouvées (administratives, sociales, logement) pour les autres hébergés.

### **Qui sont les personnes hébergées et comment sont-elles logées?**

Ce sont des hommes et des femmes seuls, des familles avec ou sans enfants, des femmes seules avec enfants.

Au total une centaine d'enfants sont hébergés (les Mineurs Non Accompagnés ne sont pas hébergés au PHU mais en familles d'accueil). La moyenne d'âge des adultes est de 30 ans. Une vingtaine de langues différentes sont parlées.

L'hébergement est en partie groupé au PHU (occupé en majorité par des demandeurs d'asile) ; deux appartements pour 10 personnes accueillent de façon distincte des hommes seuls et des femmes seules ; les autres sont équipés principalement pour 8 personnes ; deux sont plus petits et accueillent des familles.

Les autres hébergements sont dispersés à Grenoble et dans l'agglomération. Une cinquantaine d'appartements au total.



Enlèvement des denrées à la Banque Alimentaire

## L'Aide alimentaire et l'accompagnement au pôle d'Hébergement d'Urgence

### L'aide alimentaire

Toutes les personnes hébergées, sur place ou dans l'agglomération, bénéficient de l'aide alimentaire. Le PHU est à mi-distance entre 2 arrêts du tram A et donc bien accessible.

L'aide alimentaire est gratuite pour tous. 90 % des personnes envoyées par la DDCS sont sans ressources. Les demandeurs d'asile n'ont une allocation journalière que lorsque leur dossier est accepté et elle est inférieure à 5 €/personne.

La distribution est hebdomadaire, répartie sur 3 demi-journées, lundi, mardi et actuellement le jeudi pour le dispositif hivernal en cours. Il n'y a aucune fermeture. Chaque personne ou famille connaît le jour et l'heure où elle recevra son colis.

L'hébergement étant souvent collectif, les colis sont préparés par des intervenants sociaux du PHU au nombre de personnes par appartement.

Les produits d'épicerie sont préparés à l'avance; les denrées fraîches sont choisies en libre-service encadré, lorsqu'il y en a suffisamment. Après la distribution, la répartition se fait entre « co-habitants ».

En 2016, un poids total de denrées de 70 ton-

nes a été fourni par la BAI à l'ADATE.

### **La cohabitation et le partage des denrées alimentaires posent-ils des problèmes ?**

Une bonne entente et une entraide existent dans certains logements, pas dans tous. Un travail important est fait avec les intervenants sociaux sur le « vivre ensemble » Il faut noter que la distribution est faite dans un cadre précis et qu'il n'y a pas de violences.

### **Les bénéficiaires ou des bénévoles aident-ils pour la distribution ?**

L'aide des bénéficiaires est imposée par appartement, à tour de rôle, pour le déchargement du camion. Un problème : 5 intervenants sociaux sont mobilisés autour de la distribution alimentaire et ils manquent pour d'autres activités d'accompagnement; des bénévoles seraient nécessaires.

**Appel lancé à la BAI et à ses associations partenaires: des bénévoles volontaires seraient les bienvenus pour les distributions au PHU !**

### **Les denrées alimentaires distribuées viennent toutes de la BAI. Convient-elle ?**

Elles ne suffisent pas et les personnes accueil-

## Zoom sur ...l'ADATE

lies sont dirigées vers des associations assurant des repas. Les conserves sont peu appréciées, sauf le poisson, ainsi que certains légumes frais même lorsqu'on apprend à les préparer et qu'on les fait goûter. Nous ne prenons pas les plats cuisinés 3\* Solidaires, trop de bénéficiaires mangent hallal.

**Du gaspillage ?** L'éviter totalement est impossible. Un point positif maintenant dans la distribution : sensibilisés à éviter le gaspillage, certains rendent les denrées qu'ils ne veulent pas afin qu'elles soient disponibles pour d'autres.



Déchargement du camion au PHU

**Avez-vous des attentes particulières de la BAI ?**

**Qu'elle nous donne des produits d'hygiène y compris pour les bébés!...**

### L'accompagnement

L'accompagnement est le cœur de l'activité de l'ADATE et de ses services.

C'est aussi le cœur de l'activité des intervenants sociaux au PHU pour faire connaître les

codes, les manières, le savoir vivre en France et amener chacun vers l'autonomie.

Un cours de français est donné 2 fois par semaine, et un soutien scolaire est en cours de mise en place.

Les fêtes « internationales » sont des temps très forts, en particulier la fête de fin d'année avec cadeaux pour les enfants. Des ateliers cuisines suivis de repas sont organisés (en dehors du dispositif hivernal où l'activité est trop intense).

**Les demandeurs d'asile en attente de réponse à leur demande n'ont pas le droit de travailler. Comment vivent-ils cette inactivité ?**

Difficilement. Continuer des études, le bénévolat lorsque c'est possible, toute occupation les mettant en relations avec d'autres personnes leurs sont bénéfiques et les valorisent.

### L'aide d'associations partenaires ?

Heureusement, en plus de la BAI, des associations apportent une aide logistique au PHU (dons de matériel pour l'hébergement par exemple), d'autres offrent des aides diverses, vestimentaires ou autres, aux personnes hébergées.

Un exemple de partenariat à développer : l'association Bouquins Sans Frontières accueille des demandeurs d'asile hébergés au PHU comme bénévoles dans sa Bouquinerie solidaire.

**Autre appel lancé à la BAI et à ses partenaires : le PHU recherche des partenaires accueillant des demandeurs d'asile se proposant comme bénévoles...**

## L'ADATE et la Banque alimentaire de l'Isère



Au-delà de la fourniture des denrées alimentaires, Zeina Chérif apprécie beaucoup les actions de formation organisées par la BAI, en particulier la formation à l'écoute (Astrée), et toutes les occasions d'échanges de pratiques entre associations telles la Journée des initiatives d'accompagnement en septembre 2013 et la Journée-rencontre qui aura lieu le 17 mars 2017.

Le partenariat a encore été renforcé en 2016 avec l'élection de M. Gamba, directeur de l'ADATE, au Conseil d'administration de la BAI.

Direction de l'ADATE : Jean-Marc GAMBIA mail : [adate@adate.org](mailto:adate@adate.org) ou tél 04 76 44 92 77  
le PHU et l'aide alimentaire :

Zeina CHERIF mail : [zeina.cherif@adate.org](mailto:zeina.cherif@adate.org) ou Tél: 09 52 06 99 97